



VMG Verband Militärischer Gesellschaften Schweiz

ASM Association des sociétés militaires suisses

ASM Associazione delle società militari svizzere

Communiqué de presse

Aucune mesure n'est nécessaire en matière de législation sur les armes – une polémique politique inutile !

Berne, le 6 septembre 2026. – **L'Association des sociétés militaires suisses (ASM) estime que la polémique politique, qui a éclaté à la suite de l'acte de folie meurtrière d'Aarau, au sujet de la législation sur les armes n'est ni constructive ni judicieuse. En 2019, le peuple suisse s'est prononcé en faveur d'un durcissement de la législation sur les armes, qui est entrée en vigueur la même année et a fait ses preuves depuis lors. Il est tout à fait inutile de débattre d'éventuelles « lacunes juridiques », comme le réclame désormais la gauche. La loi sur les armes, révisée il y a quelques années, ne nécessite aucune modification qui apporterait une valeur ajoutée, même minime.**

Au printemps 2019, les électeurs suisses se sont prononcés à une large majorité de près de 64 % en faveur d'une loi sur les armes plus stricte. Depuis lors, les fusils semi-automatiques tels que l'AK-74, utilisé par le tireur fou d'Aarau, sont interdits. Les services cantonaux des armes n'accordent des dérogations qu'aux tireurs sportifs, aux collectionneurs ou aux musées. Quiconque a acquis une telle arme sous l'ancien régime n'est pas tenu de prouver qu'il est tireur sportif ou collectionneur. Cela se justifie, car il appartient aux autorités de saisir les armes dans des cas concrets et lorsque les circonstances l'exigent.

Un durcissement de la législation sur les armes n'est pas nécessaire

La législation en vigueur sur les armes prévoit déjà des instruments clairs pour empêcher les personnes représentant un danger d'acquérir et de détenir des armes. Les personnes pour lesquelles il y a des raisons de penser qu'elles peuvent se mettre elles-mêmes ou mettre des tiers en danger avec une arme ne sont pas autorisées à acquérir des armes. En cas de motifs d'interdiction, celles-ci doivent être saisies par les autorités compétentes. Les personnes tenues au secret professionnel ou au secret de fonction sont également explicitement autorisées à signaler aux autorités policières et judiciaires les personnes qui se mettent elles-mêmes ou d'autres en danger avec des armes ou qui menacent de le faire. À l'heure actuelle, on ne sait pas clairement quels éléments suspects concrets existaient avant les faits d'Aarau, qui en avait connaissance et de quelles informations disposaient les autorités compétentes. C'est précisément pour cette raison qu'il est inapproprié et tout à fait contre-productif que la gauche évoque déjà, quelques jours seulement après les faits, des « lacunes juridiques » et en déduise des revendications politiques et juridiques.

Il n'y a aucune raison de critiquer la législation suisse sur les armes, et encore moins depuis l'étranger

La Suisse dispose depuis toujours d'une tradition impressionnante et crédible en matière d'armes, étroitement liée à la maturité politique. De nombreuses directives européennes sur les armes, que la Suisse a dû adopter ces dernières années en vertu de l'accord de Schengen, ont exercé une pression croissante sur la législation suisse en matière d'armes, libérale et fondée sur le système de milice. Elles ont restreint les particularités du tir en Suisse et ont directement touché les citoyens suisses responsables ainsi que les détenteurs d'armes légaux. Il n'y a donc aucune raison ni aucune nécessité de restreindre davantage la loi suisse sur les armes, ni même de se laisser dicter notre conduite par l'étranger en la matière – bien au contraire. La controverse politique qui a éclaté ces derniers jours est totalement obsolète.

Contact :

Colonel EMG Stefan Holenstein, président de l'ASM, +41 79 241 59 57

L'Association des sociétés militaires de Suisse (ASM) est une fédération militaire indépendante au sens de l'art. 6, al. 1, de l'OASM. L'ASM regroupe actuellement 51 associations et sociétés militaires (associations de sous-officiers, d'officiers et spécialisées) comptant environ 230 000 membres. Elle a pour but l'entraide dans le cadre des activités hors service et prend fermement position sur les questions de sécurité et de politique militaire.
Cf. www.vmg-asm.ch